



La Banque CIBC et les droits de la personne : énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes

Le présent énoncé conjoint a été préparé conformément à la *Modern Slavery Act* 2015 du Royaume-Uni, à la *Modern Slavery Act* 2018 de l'Australie et à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada* (« la Loi canadienne »)⁽¹⁾ au nom de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (Banque CIBC) et de ses filiales importantes⁽²⁾, et est fourni aux actionnaires conformément à la Loi canadienne. Le présent énoncé décrit les mesures qu'ont prises la Banque CIBC ainsi que d'autres entités pertinentes détenues et contrôlées par celle-ci (la « Banque CIBC », « nous » et « notre »), pendant l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023, dans le but de prévenir les pratiques d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et de traite de personnes dans le cadre de nos activités d'entreprise et au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Le présent énoncé commun a été préparé en collaboration avec les divisions d'entreprise pertinentes et les représentants de chaque entité concernée, s'applique à chacun d'eux et a été approuvé par le Comité de gouvernance au nom du conseil d'administration de la Banque CIBC.

1. Qui nous sommes

La Banque CIBC est une institution financière nord-américaine de premier plan et bien diversifiée qui s'engage à créer une valeur durable pour toutes ses parties intéressées : ses clients, son équipe⁽³⁾, ses collectivités et ses actionnaires. Nous sommes guidés par nos efforts visant à créer un avenir plus sûr, équitable et durable au moyen de notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et de notre raison d'être : vous aider à réaliser votre ambition. Par l'intermédiaire de nos secteurs d'activité Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, ainsi que Marchés des capitaux et Services financiers directs, nos quelque 48 000 employés permanents⁽⁴⁾(44 000 au Canada) offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

2. Notre engagement envers les droits de la personne

Nous nous engageons à respecter et à protéger les droits de la personne, qui sont essentiels pour la façon dont la Banque CIBC exerce ses activités. Nous ne tolérons pas l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ni la traite de personnes dans notre entreprise ou nos chaînes d'approvisionnement.

Nous respectons les droits de la personne en intégrant des pratiques exemplaires mondiales comme celles incarnées par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en favorisant un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif et en agissant avec honnêteté, intégrité et respect, conformément au Code de conduite CIBC (le « Code »). Nous reconnaissons que, sous toutes ses formes, l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et la traite de personnes constituent des violations des droits fondamentaux de la personne, et nous continuons de surveiller et d'atténuer ces risques dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

3. Notre structure, nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

3.1. Structure et activités

La Banque CIBC compte quatre unités d'exploitation : Services bancaires personnels et PME au Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs au Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs aux États-Unis, Marchés des capitaux et Services financiers directs. Celles-ci sont appuyées par les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation; Gestion du risque; Personnel, culture et marque; Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. À l'extérieur du Canada, la Banque CIBC a des filiales en propriété exclusive ou des bureaux aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, entre autres.

(1) Aux fins de la Loi canadienne, la présente est un énoncé commun de la Banque CIBC et des entités apparentées suivantes : Gestion d'actifs CIBC inc., CIBC BA Limitée, Services Investisseurs CIBC inc., Compagnie Trust CIBC, Marchés mondiaux CIBC inc., CIBC Wood Gundy Services financiers inc., et INTRIA Items inc.

(2) Veuillez consulter la Note 26 (Principales filiales) dans le Rapport annuel 2023 de la Banque CIBC (page 189).

(3) Les termes « équipe » et « membres de l'équipe » désignent collectivement tous les employés, travailleurs occasionnels et administrateurs de la Banque CIBC.

(4) Désigne nos employés permanents (à temps plein et à temps partiel) actifs ou en congé rémunéré au 31 octobre 2023. Sont exclus les employés de CIBC FirstCaribbean et de CIBC Mellon, les employés temporaires, les retraités, les employés en congé non rémunéré et les travailleurs occasionnels.

Services bancaires personnels et PME, Canada offre aux clients personnels et aux clients PME de partout au Canada des conseils, des services et des solutions sur le plan financier par l'intermédiaire des centres bancaires, ainsi que par l'intermédiaire des canaux mobiles et en ligne.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, Canada offre des services bancaires et de gestion des avoirs personnalisés et axés sur les relations aux entreprises du marché intermédiaire, aux entrepreneurs et aux particuliers et familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, États-Unis offre des services bancaires et de gestion des avoirs personnalisés et axés sur les relations à l'échelle des États-Unis, axés sur les entreprises du marché intermédiaire, les entrepreneurs, les particuliers et les familles à valeur nette élevée, et offre des services bancaires personnels et des services bancaires aux PME dans quatre marchés américains.

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de marchés mondiaux, des solutions de services bancaires d'investissement et de services financiers aux entreprises, ainsi que des recherches de premier plan à nos clients partout dans le monde, et tire parti des capacités numériques de la Banque CIBC pour offrir un ensemble cohérent de services bancaires directs, de placements directs et de solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la Banque CIBC.

Activités en Europe - En Europe, la Banque CIBC au Royaume-Uni offre des services de marchés des capitaux et de Services financiers Innovation (une unité de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs). Au Luxembourg, la Banque CIBC exerce ses activités exclusivement dans le domaine des marchés des capitaux.

Activités en Australie - En Australie, la Banque CIBC exerce des activités de marchés des capitaux, notamment relativement à Services financiers aux entreprises, Ventes, Marchés mondiaux, Services consultatifs de Banque d'investissement et Trésorerie.

3.2 Chaîne d'approvisionnement

Les ententes avec des tiers comprennent les activités, les fonctions et les services impartis qui seraient autrement exercés par la Banque CIBC et toute autre entente qui comprend la prestation de biens et de services ou le stockage, l'utilisation ou l'échange de données, l'exécution d'activités commerciales, de fonctions ou de processus pour la Banque CIBC ou ses clients. Les ententes avec des tiers peuvent être fournies notamment par des services publics, des infrastructures des marchés financiers, des experts-conseils externes, des ententes de réseautage, des services gérés, des sociétés affiliées et filiales, des coentreprises, des commandites, des sociétés de personnes et des contrats sans frais. Les ententes avec des tiers excluent généralement les clients de la banque.

Nous achetons des biens et des services de divers tiers dans différents domaines, notamment les technologies de l'information, les télécommunications, la gestion immobilière, les sociétés de ressources humaines, les services de transport, d'entreposage et de courrier, la recherche et l'analyse, le marketing et la publicité, les services de consultation et les fournitures de bureau. Dans certains cas, nous achetons des biens matériels aux fins de distribution, comme des t-shirts promotionnels et portant la marque, des stylos, etc. Nous n'importons généralement pas de biens directement.

La majorité des tiers auprès desquels la Banque CIBC achète des biens et des services sont établis en Amérique du Nord, et une minorité de biens et de services sont achetés auprès de tiers locaux au Royaume-Uni, au Luxembourg et en Australie. Les bureaux régionaux comptent sur l'approvisionnement en biens et services d'un certain nombre de tiers locaux pour des services comme l'électricité, les baux, les télécommunications et les services de messagerie.

4. Risques liés à l'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de la Banque CIBC

4.1 Risque lié au personnel

Bien que le risque global que nos activités puissent causer l'esclavage moderne ou y contribuer soit faible relativement à notre personnel, compte tenu du fait que ce dernier est en grande partie qualifié et chevronné et de notre approche intégrée à l'égard des droits de la personne, nous nous engageons à offrir un milieu de travail sécuritaire, équitable et respectueux, et nous nous sommes dotés de politiques et procédures robustes en matière de ressources humaines qui favorisent la protection des droits de la personne. Pour en savoir plus sur nos politiques relatives au personnel, consultez notre [Rapport sur la durabilité](#).

4.2 Risque lié aux clients

Étant un fournisseur de services financiers dont les clients se situent dans plusieurs territoires, nous reconnaissons que lorsque nous fournissons certains services, nous pouvons nous exposer à des clients qui pratiquent l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la traite de personnes et d'autres violations des droits de la personne. Nous suivons des processus précis pour cerner de tels risques et reconnaître certains exemples d'activités commerciales présentant un risque accru :

- mobilisation de capitaux au nom d'un émetteur pour une opération en particulier;
- gestion de portefeuilles pour des clients dont les activités peuvent servir à faciliter l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ou la traite de personnes;
- investissement ou détention (au nom de clients) de titres de sociétés qui pourraient elles-mêmes nuire au respect des droits de la personne ou présenter des problèmes liés aux droits de la personne dans leurs chaînes d'approvisionnement.

4.3 Risque lié à la chaîne d'approvisionnement

Nous avons mis en place des procédures visant à gérer les risques liés à nos relations avec des tiers, y compris les sous-traitants et la chaîne d'approvisionnement, les risques financiers, opérationnels, liés à la conduite et à la réputation, ainsi que les risques politiques, sociaux et naturels. La politique de gestion du risque lié aux tiers de la Banque CIBC décrit le processus structuré visant à cerner, évaluer et atténuer de façon efficace le risque, ainsi que le processus de surveillance et de contrôle continu des tiers de la Banque CIBC.

5. Comment nous cernons et traitons les risques liés à l'esclavage moderne

Dans le contexte de nos processus de contrôle préalable, nous examinons et évaluons les répercussions importantes sur les droits de la personne dans notre milieu de travail et dans nos activités, y compris nos activités de financement, d'investissement et de chaîne d'approvisionnement. Nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne.

À l'échelle de la Banque CIBC, nous avons mis en place des politiques, des procédures et des cadres solides, et nous travaillons continuellement à prévenir l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la traite de personnes et d'autres violations des droits de la personne, en prenant les mesures décrites dans le présent énoncé.

Principales politiques à l'appui de la prévention de l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Politique	Description	Comment cela nous aide à atténuer le risque lié à l'esclavage moderne
Code de conduite CIBC (le « Code »)	Il établit des normes sur la façon dont les membres de l'équipe doivent se comporter et traiter leurs collègues, les clients et les collectivités, notamment en agissant avec honnêteté, intégrité et respect.	Le Code est conçu pour promouvoir une culture de conformité s'harmonisant à notre raison d'être, qui consiste à agir avec courtoisie, dévouement et un sens de responsabilisation pour faire ce qu'il faut pour nos clients et nos collègues. Un programme de formation annuel obligatoire sur le Code a été élaboré et, chaque année, tous les membres de l'équipe doivent attester qu'ils ont lu et compris le Code et qu'ils le suivent. Le Code stipule que tous les membres de l'équipe doivent signaler toute situation qui lui semble inappropriée, si des activités ne respectent pas le Code, les politiques ou les procédures de la Banque CIBC ou si une situation est susceptible de nuire à la Banque CIBC ou à nos parties intéressées. Le Code établit de nombreuses façons de soulever des préoccupations, y compris des canaux de signalement anonymes. En outre, des mesures de protection contre les représailles ont été mises en place pour tous les membres de l'équipe qui signalent une infraction potentielle au Code en toute bonne foi.

Politique	Description	Comment cela nous aide à atténuer le risque lié à l'esclavage moderne
Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation CIBC et procédures connexes	Elle a été conçue pour protéger notre réputation en repérant, en évaluant et en gérant de façon proactive les risques liés à la réputation à l'égard des activités avec une interaction directe avec les clients et sans interaction directe avec les clients.	Nous avons mis en place des politiques et des pratiques pour nous assurer de ne pas financer sciemment des opérations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour un client qui montre de signes de violation des droits de la personne ou d'esclavage moderne, comme le travail forcé, la traite de personnes ou le travail des enfants, au sein de son effectif; ▪ pour un client qui montre des signes de violation des droits de la personne ou d'esclavage moderne, comme le travail forcé, la traite de personnes ou le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et qui n'est pas en mesure de démontrer, à la satisfaction de la Banque CIBC, un plan et un délai acceptables visant à enquêter sur la situation et à éliminer ces risques.
Cadre de lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise	Il s'agit d'un programme mis en place à l'échelle de l'entreprise qui contribue à détecter et à prévenir les activités de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes et à se conformer aux exigences réglementaires applicables dans les régions où nous exerçons nos activités.	Surveillance des opérations pour détecter le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes ou l'évitement de sanctions pouvant être liées à d'éventuelles violations des droits de la personne, comme l'esclavage moderne, y compris le travail des enfants ou le travail forcé, et la traite de personnes.
Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	La politique et le programme de lutte contre la corruption et les pots-de-vin à l'échelle de l'entreprise visent à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire au minimum le risque d'influence inappropriée relativement aux décisions prises par les membres de l'équipe, les clients, les tiers et d'autres personnes relativement aux activités de la Banque CIBC; ▪ respecter les exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin; ▪ prévenir et détecter les cas de pots-de-vin et de corruption et y réagir; ▪ protéger la réputation et la marque de la Banque CIBC. 	Notre cadre de gestion du risque de réputation, notre cadre de gestion du risque lié au comportement et à la culture et notre politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin établissent une compréhension commune de la façon dont, en tant qu'organisation, nous protégeons notre culture, nos valeurs, nos affaires et notre réputation en agissant avec éthique et intégrité dans toutes nos interactions commerciales.
Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs »)	Il établit les principes, normes et comportements que nos fournisseurs doivent suivre, y compris ceux liés aux pratiques en matière d'emploi et aux droits de la personne.	Les fournisseurs doivent adopter des pratiques en matière d'emploi qui respectent les lois applicables dans tous les territoires dans lesquels ils exercent leurs activités, y compris des pratiques qui respectent les lois sur l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et sur la traite de personnes, et ne doivent pas adopter de pratiques associées à la retenue des salaires, à la conservation des documents relatifs à l'identité ou à la restriction des déplacements d'une personne.

Politique	Description	Comment cela nous aide à atténuer le risque lié à l'esclavage moderne
Politique de Gestion du risque lié aux tiers	Elle décrit le processus structuré visant à cerner, évaluer et atténuer le risque ainsi que la surveillance, la production de rapports et le contrôle continu associé aux relations avec les tiers de la Banque CIBC.	La Banque CIBC effectue une évaluation complète du risque et un contrôle préalable auprès de ses tiers qui participent à ses activités d'approvisionnement et à ses relations d'affaires, tant avant l'entrée en vigueur du contrat que de façon périodique et continue après l'entrée en vigueur du contrat. Le contrôle préalable comprend l'examen de documents, l'examen des lieux, l'identification des sous-traitants et l'évaluation des régions où un tiers exerce ses activités. Les activités de gouvernance continue comprennent la surveillance des nouvelles pour contribuer à repérer les signaux d'alerte ou les indicateurs d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, dans notre chaîne d'approvisionnement. Si un tiers est signalé, il fera l'objet d'un contrôle préalable accru (voir la section 5.3 Notre chaîne d'approvisionnement). Nous conservons le droit de surveiller la conformité des tiers au Code des fournisseurs CIBC et d'examiner leur environnement de contrôle.
Politique d'approvisionnement	Elle exige la mobilisation de l'équipe Approvisionnement pour veiller à ce que des occasions de réduction des coûts, de gestion du risque et d'augmentation de la valeur soient réalisées.	La Politique d'approvisionnement et la méthodologie d'approvisionnement connexe, de concert avec la Politique de gestion du risque lié aux tiers, exigent que les risques soient repérés, évalués et atténués avant la conclusion de contrats avec des tiers. Les activités de contrôle préalable comprennent l'évaluation des pratiques ESG.
Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Le cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture de la Banque CIBC est intégré à son cadre global de gestion du risque et est mis en œuvre au moyen d'un ensemble de politiques, de processus et de procédures dans les domaines clés suivants : conduite des membres de l'équipe, conduite de l'entreprise, conduite des tiers, culture de l'entreprise, culture du risque, pratiques de rémunération et formation et évaluation obligatoires.	Comme il est indiqué dans le cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture de la Banque CIBC, il incombe à chaque membre de l'équipe de repérer et de gérer les risques liés au comportement et à la culture, y compris les violations des droits de la personne à l'égard des employés de la Banque CIBC.

Politique	Description	Comment cela nous aide à atténuer le risque lié à l'esclavage moderne
Cadre environnemental et social mondial	<p>Il donne un aperçu de la façon dont la Banque CIBC établit et met en œuvre sa stratégie ESG et les politiques connexes, gère les risques environnementaux et sociaux et gère la communication d'information sur les facteurs ESG. Il décrit le cadre de gouvernance des facteurs ESG établi qui appuie l'engagement de la Banque CIBC à l'égard des facteurs ESG et décrit les responsabilités liées à la gestion des principales activités ESG.</p> <p>La Banque CIBC définit le risque social comme le risque de répercussions négatives sur sa situation financière, ses activités, sa conformité juridique et réglementaire ou sa réputation découlant de facteurs sociaux associés à une activité, à une opération, à un produit, à un client, à un tiers ou à un fournisseur. Ces facteurs sociaux comprennent, sans s'y limiter, les services bancaires inclusifs (p. ex., accessibilité, réconciliation, équité raciale), les droits de la personne (p. ex., l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la traite de personnes) et les répercussions sociales liées aux changements climatiques.</p>	<p>La Banque CIBC gère les risques liés aux droits de la personne dans le cadre des risques environnementaux et sociaux indiqués dans son Cadre environnemental et social mondial. Ce cadre décrit les rôles et les responsabilités en matière de gestion du risque lié aux droits de la personne à titre de responsabilité partagée entre de multiples équipes de gestion du risque, notamment Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, Gestion du risque environnemental, Gestion du risque lié au comportement et à la culture et Gestion du risque lié aux tiers, en plus des équipes régionales de gestion du risque. Il décrit également les politiques et procédures connexes, y compris celles qui sont indiquées dans ce tableau, quant à la façon dont les risques liés aux droits de la personne sont gérés.</p>

En ce qui concerne la surveillance, le Comité de gouvernance du conseil d'administration de la Banque CIBC supervise la stratégie ESG et le cadre de gouvernance des facteurs ESG de la Banque CIBC. Le Comité de gouvernance examine les renseignements publics importants sur les pratiques et le rendement de la Banque CIBC en matière de facteurs ESG, y compris la façon dont elle exerce ses activités d'une manière éthique, socialement responsable et respectueuse de l'environnement afin de les harmoniser avec la stratégie ESG. Dans le cadre de ses responsabilités, le Comité de gouvernance examine et approuve annuellement cet énoncé. Les autres comités du conseil d'administration de la Banque CIBC surveillent l'exécution d'éléments précis de la stratégie ESG de la Banque CIBC, conformément à leurs mandats. Pour en savoir plus sur le cadre de gouvernance des facteurs ESG de la Banque CIBC, consultez notre [Rapport sur la durabilité](#) et, pour en savoir plus sur les [mandats du conseil d'administration de la Banque CIBC](#), consultez notre site Web.

5.1 Nos employés

Le Code de conduite CIBC mondial (le « Code ») est notre base. Il détermine les politiques qui guident nos actions et énonce les normes que nous avons mises en place sur la façon dont les membres de l'équipe doivent se comporter et traiter leurs collègues, les clients et les collectivités. Cela comprend le fait d'agir avec honnêteté et intégrité et de respecter les droits de la personne.

5.2 Nos clients

Le programme de gestion du risque de réputation, y compris les processus de gouvernance et de soumission des questions à des comités pertinents, assure la surveillance et un examen critique efficace des risques et des contrôles liés au risque de réputation, notamment des lignes directrices sur l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et la traite de personnes. Le programme de gestion du risque de réputation prévoit également une collaboration avec les secteurs d'activité afin d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures visant à repérer, à évaluer et à soumettre les risques de réputation importants au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'examen et d'évaluation des prochaines étapes, au besoin. Les conduites criminelles telles que l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que la traite de personnes et d'autres violations des droits de la personne sont considérées comme des infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent. Notre programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et de sanctions assure la conformité à toutes les exigences réglementaires applicables quant au programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (LBA/LFAT) et de sanctions. Il comprend des mesures visant à vérifier l'identité des clients et les renseignements sur ces derniers, à surveiller les opérations des clients afin de détecter les activités

inhabituelles et à signaler les activités douteuses aux autorités pertinentes dans le but de détecter les activités criminelles, comme la traite de personnes, qui pourraient être liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes ou à l'évitement des sanctions. Nous examinons régulièrement nos stratégies et nos objectifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de sanctions. Dans cette optique, entre autres, nous formons les membres de notre équipe afin qu'ils puissent repérer les opérations douteuses suggérant la présence d'activités de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, prévenir et détecter les situations de pots-de-vin et de corruption et intervenir, et être à l'affût des signaux d'alerte indiquant des infractions possibles afin de respecter les lois et la réglementation applicables.

Nous nous efforçons d'éviter de nuire ou de contribuer à nuire aux droits de la personne au moyen de nos propres activités commerciales en faisant ce qui suit :

- chercher à repérer et à évaluer les risques en matière de droits de la personne pour tous les clients actuels et potentiels et les opérations;
- prendre des mesures appropriées pour atténuer ces risques, notamment en jouant de notre influence dans nos relations d'affaires, en nous appuyant sur des conseils d'experts indépendants et en évaluant si des relations pertinentes doivent être établies ou maintenues.

Avant d'établir une relation d'affaires, y compris en ce qui a trait aux prêts aux entreprises, au financement et à la gestion d'actifs, nous effectuons un contrôle préalable approprié pour atténuer le risque de servir des clients qui participent à des activités pouvant nuire aux droits de la personne. Cela comprend des efforts visant à repérer et à évaluer les risques liés aux droits de la personne au sein de l'effectif et de la chaîne d'approvisionnement du client. Nous reconnaissons que l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et la traite de personnes sont plus courants dans certains secteurs, entités et zones de conflit, et nous n'accorderons pas de financement si nous avons repéré un risque plus élevé.

En tant que signataire des Principes de l'Équateur (adoptés en 2003), la Banque CIBC s'engage à veiller à ce que les problèmes environnementaux et sociaux associés au financement des projets soient évalués correctement afin d'assurer la conformité aux normes applicables. Notre groupe Gestion du risque de crédit environnemental participe directement au processus d'évaluation du crédit, examine toutes les opérations applicables aux Principes de l'Équateur et organise des formations pour s'assurer que les groupes d'approbation du crédit et de gestion du risque se conforment à ces principes.

Nous veillons à la conformité à notre engagement à l'égard des Principes de l'Équateur de tous les financements de projets concernant les peuples autochtones, y compris par la mise en place d'un processus de consultation et de participation éclairé.

La Banque CIBC est également signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies, qui soutiennent les efforts visant à résoudre des problèmes sociaux en ce qui concerne les droits de la personne, les conditions de travail et l'esclavage moderne, entre autres, dans les portefeuilles de placement. Notre cadre d'intégration des facteurs ESG de Gestion d'actifs comprend l'évaluation du risque lié aux émetteurs en ce qui a trait aux droits de la personne, comme la santé et la sécurité, la protection des renseignements personnels, les chaînes d'approvisionnement et les controverses importantes. Notre analyse des obligations d'État et des devises met l'accent sur l'évaluation des risques liés aux droits de la personne, notamment l'indice mondial de l'esclavage, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'homme, les libertés civiles, les disparitions forcées et le travail des enfants. Nous offrons également des portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe associés à des mandats d'investissement responsable précis. Ces portefeuilles sont assujettis à des critères établis par le client et excluent les titres de sociétés impliquées dans les secteurs du tabac, de l'alcool, de l'armement et d'autres secteurs semblables, ou qui ont commis d'importantes violations des droits de la personne.

5.3 Notre chaîne d'approvisionnement

Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) énonce les principes, les normes et les comportements que nos fournisseurs doivent respecter, y compris l'engagement à respecter les droits de la personne et à lutter contre l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et la traite de personnes. Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables dans le territoire où ils exercent leurs activités, notamment en ce qui concerne les pratiques commerciales, le travail et l'emploi, l'immigration, les droits de la personne, l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et la traite de personnes, la santé et la sécurité, le code du bâtiment, la protection des renseignements personnels et l'environnement, ainsi que les pratiques qui :

- sont conformes aux lois applicables en matière d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, aux lois relatives au salaire minimum, à l'âge minimum d'emploi, aux horaires de travail, aux heures supplémentaires et aux heures de pause, ainsi qu'à la santé, à la sécurité et aux droits de la personne;
- interdisent toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, et empêchent les fournisseurs de retenir les salaires, de conserver des documents d'identité et de restreindre les déplacements d'une personne;
- sont conformes aux lois locales du travail qui autorisent les syndicats et les autres formes de représentation des employés.

Nous conservons le droit de surveiller la conformité des tiers au Code des fournisseurs CIBC et d'examiner leur environnement de contrôle.

Nous avons mis en place des procédures pour évaluer le risque lié aux tiers et régir nos relations avec des tiers contractuels. Les examens du contrôle préalable des tiers potentiels, nouveaux et actuels doivent tenir compte des risques liés aux droits de la personne, des violations de la réglementation et d'autres facteurs ESG. Pour tous les fournisseurs contractuels et fournisseurs potentiels, la surveillance des facteurs ESG repère les risques applicables, comme l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la traite de personnes, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la fraude et d'autres violations des droits de la personne. Cette vérification continue nous permet d'établir le profil de risque d'un tiers et, par la suite, de repérer et d'évaluer toute activité qui ne correspond pas à notre Code des fournisseurs.

Les éléments à risque élevé qui ont une incidence directe sur la Banque CIBC sont examinés et, s'il y a lieu, soumis à des parties intéressées internes touchées aux fins de contrôle préalable supplémentaire pour assurer l'atténuation du risque. Par exemple, le directeur relationnel du tiers concerné ou un groupe de contrôle en particulier, comme celui lié au risque de réputation, peut être mobilisé pour effectuer un contrôle préalable supplémentaire. Nous discutons avec le tiers de toute situation où des mesures correctives sont nécessaires et faisons le suivi de ces problèmes du début à la fin. Aucun élément à risque élevé lié à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ou à la traite de personnes n'a été repéré au moyen de notre processus de surveillance au cours de l'exercice 2023 relativement à nos tiers. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise au cours de l'exercice 2023, que ce soit à l'égard d'incidents liés à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou le travail des enfants, ou à la traite de personnes, ni pour remédier à toute perte de revenu qui en découle pour des personnes vulnérables.

Les incidents graves qui ne sont pas atténués peuvent entraîner la résiliation possible de la relation avec un tiers, conformément à l'entente applicable conclue avec un tiers, ou la décision de ne pas conclure de contrat avec un fournisseur potentiel, y compris le retrait de la prise en considération de sa candidature dans le processus de demande de propositions.

5.4 Mécanismes de signalement des préoccupations et des plaintes

Des ressources sont offertes sur la résolution des problèmes en milieu de travail et l'enquête menée à l'égard des allégations de violation des droits de la personne. Les membres de l'équipe doivent immédiatement intervenir lorsque quelque chose semble douteux. Il peut s'agir de préoccupations au sujet d'activités qui, à notre avis, ne respectent pas le Code ou pourraient nuire à la Banque CIBC ou à nos parties intéressées. Conformément au Code, personne ne peut exercer de représailles (suspension, congédiement, harcèlement, discrimination ou toute autre forme) à l'endroit d'un membre de l'équipe ou d'une autre personne qui a signalé de bonne foi une inconduite réelle ou possible ou qui a fourni des renseignements aux fins d'une enquête ou participé à une enquête. Les membres de notre équipe peuvent soulever des préoccupations au moyen de divers mécanismes, notamment notre processus de résolution de problèmes en milieu de travail à l'échelle de l'entreprise, nos procédures sur les griefs en milieu de travail (Royaume-Uni) et notre programme d'alerte professionnelle confidentiel à l'échelle de l'entreprise, appuyé par notre Politique de dénonciation et la politique « Speak Up » (Royaume-Uni). Les tiers comme les clients et les fournisseurs peuvent également soulever des préoccupations par l'entremise de notre [programme d'alerte professionnelle](#).

5.5 Formation et sensibilisation

Chaque année, tous les membres de l'équipe à l'échelle mondiale doivent démontrer leur compréhension des risques liés aux droits de la personne en suivant des cours de formation complets en éthique sur des sujets comme l'intégrité, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, la protection des renseignements personnels et la confidentialité, le respect au travail, la sensibilisation au harcèlement sexuel, la santé et la sécurité, la prévention de la violence et la gestion du risque.

Bon nombre des équipes en interaction directe avec les clients suivent une formation sur la traite de personnes. Cela comprend la sensibilisation à la façon dont la traite de personnes est liée au secteur financier, à la façon d'en reconnaître les signes et à la façon de signaler des incidents présumés aux fins d'enquête. Cette formation fondée sur des scénarios permet aux membres de l'équipe d'apprendre à reconnaître les indicateurs et les scénarios de traite et la façon dont ils se manifestent dans les centres bancaires. De plus, des ressources sur le sujet sont offertes sur nos plateformes d'apprentissage internes. L'objectif principal de notre programme de formation est d'assurer la sécurité de nos clients, des membres de notre équipe et des personnes victimes de traite.

La Banque CIBC vise également à sensibiliser les employés à l'échelle de l'entreprise à la traite de personnes en organisant des entrevues avec des survivants et en discutant de leurs expériences dans le système financier pendant et après la période où ils ont fait l'objet de la traite. Tous les membres de l'équipe ont l'occasion d'approfondir ce sujet au moyen d'un cours numérique qui discute des nuances et des répercussions de la traite de personnes sur le secteur financier. Chaque année, en février, les membres de l'équipe sont invités à participer au Mois de l'éducation et de la sensibilisation à la traite de personnes de la Banque CIBC, ainsi qu'à la Journée mondiale contre la traite d'êtres humains des Nations Unies le 30 juillet.

6. Évaluation de l'efficacité de nos mesures

La responsabilité des droits de la personne est partagée entre les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels de la Banque CIBC. Nous cherchons à évaluer l'efficacité de nos mesures, en collaboration avec les parties intéressées internes et externes, en faisant le suivi de nos progrès visant à intervenir relativement aux risques liés à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, dans nos activités internes, nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement. Nous nous engageons à améliorer continuellement notre approche à l'égard des droits de la personne et à continuer d'évaluer et de peaufiner les principaux indicateurs de rendement qui mesurent les progrès dans la mise en œuvre de nos engagements.

Pour évaluer l'efficacité de notre approche à l'égard des risques environnementaux et sociaux, nous tenons compte des commentaires des parties intéressées internes et externes pertinentes, y compris les clients, les investisseurs et les représentants communautaires. L'efficacité de nos programmes est évaluée régulièrement afin de confirmer qu'ils demeurent à jour et conformes à l'évolution des activités de l'entreprise et de la réglementation, ainsi qu'aux normes et aux pratiques exemplaires du secteur.

Voici des exemples d'activités qui servent à évaluer l'efficacité de nos mesures :

- repérage des problèmes nouveaux et émergents en communiquant avec les parties intéressées internes et externes;
- surveillance continue des rapports reçus relativement à des allégations d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, par l'intermédiaire de nos canaux de signalement, y compris par l'intermédiaire du projet Protect (voir la section 8. Autres renseignements pertinents);
- vérification continue par des tiers des risques environnementaux et sociaux, notamment en ce qui a trait aux droits de la personne et à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants;
- collaboration avec des pairs du secteur et des parties intéressées externes pour élaborer des pratiques exemplaires visant à remédier aux répercussions négatives liées aux violations des droits de la personne.

7. Processus de consultation et d'approbation

Notre énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes est évalué annuellement par rapport aux pratiques exemplaires et aux recommandations des parties intéressées et mis à jour en collaboration avec les secteurs d'activité pertinents, notamment le groupe ESG d'entreprise, Gestion du risque lié aux tiers, Approvisionnement, Ressources humaines, Affaires juridiques, Secrétariat général, Gestion du risque (Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale, Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise, Bureau de la protection des renseignements personnels) et d'autres représentants d'entités pertinentes de la Banque CIBC.

Dans le contexte de cette préparation et de cet examen annuels, le groupe ESG d'entreprise consulte les équipes de direction des bureaux pertinents et des experts du domaine afin d'assurer une gouvernance efficace. Comme il est indiqué dans la Politique de gestion de la conformité réglementaire de la Banque CIBC, nous nous sommes dotés de fonctions de surveillance des lois régionales pertinentes sur l'esclavage moderne qui sont responsables de veiller à ce que la Banque CIBC mette en place des processus de conformité réglementaire, des politiques et des contrôles appropriés pour respecter leurs obligations de surveillance de la conformité réglementaire.

Le présent énoncé s'applique à l'ensemble de la Banque CIBC et a été approuvé le 1^{er} février 2024 par les administrateurs du conseil d'administration de la Banque CIBC et de tous les conseils des filiales en propriété exclusive assujetties aux exigences de déclaration.

8. Autres renseignements pertinents

La Banque CIBC contribue de façon importante au projet PROTECT. Ce partenariat public-privé lutte contre la traite de personnes, en particulier à des fins d'exploitation sexuelle. Sous l'égide du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, d'organismes d'application de la loi et de grandes banques canadiennes, ce projet vise principalement à détecter les traces que laisse l'argent des activités de traite de personnes et à prévenir et stopper ces activités. Dans le contexte de cette initiative, la Banque CIBC a lancé des mesures de surveillance pour détecter les opérations financières douteuses. Ces méthodes fondées sur des données avancées et des techniques de modélisation nous permettent de nous concentrer plus précisément sur les schémas qui laissent soupçonner des activités de traite de personnes et d'identifier les marchands et les personnes concernées.

L'une des répercussions potentielles de la traite sur les victimes est l'accumulation de dettes en leur nom sous forme de cartes de crédit, de prêts hypothécaires et d'autres prêts. Dans de nombreux cas, les trafiquants demandent des produits bancaires ou font en sorte que les victimes fassent une demande par la force ou la coercition. Ces dettes peuvent suivre les survivants pendant des années après la fin de la traite et peuvent compliquer leur chemin vers la guérison. Le Programme de lutte contre la traite de personnes de la Banque CIBC a été créé pour soutenir les survivants de la traite de personnes sur la voie de la guérison et les aider à reprendre le contrôle de leurs finances en s'efforçant de repérer et d'éliminer toute dette accumulée à leur nom à tort pendant la période de traite.

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. En me fondant sur mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi canadienne, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.



Victor G. Dodig, président et chef de la direction, administrateur

1^{er} février 2024

Signé au nom de la Banque Canadienne Impériale de Commerce⁽⁵⁾

Je suis habilité(e) à engager la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

(5) La Banque Canadienne Impériale de Commerce est une banque constituée en société au Canada en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et est également inscrite en tant que société étrangère en Australie (ARBN 608 235 847). L'adresse de son centre bancaire enregistré au Royaume-Uni est 150 Cheapside, Londres EC2V 6ET et son numéro d'enregistrement est FC001165. La Banque CIBC est autorisée par la Prudential Regulation Authority et réglementée par la Financial Conduct Authority et, de façon limitée, par la Prudential Regulation Authority. Des renseignements sur l'étendue de la réglementation de la Prudential Regulation Authority sont disponibles sur demande.